

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 AOÛT 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 13

Nombre de pouvoirs : 3

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf du mois d'août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Mr Bernard de NARDA.

Présents : Mr Bernard de NARDA, Mme Simonne MALET, Mr Bernard WANTE, Mme Brigitte BROGNET, Mme Marie-Claude DESSORT, Mr Bruno CHARLET, Mme Audrey PETIT, Mr Cyrille PLATEAU, Mme Françoise LEVEAUX, Mme Michèle BISIAUX, Mr François PRUVOT, Mme Joëlle BLEUX, Mr Grégory PINATEL.

Absents : Mme Maryvone RINGEVAL, Mr Jean-Yves DEZ, Mme Corinne DELDIQUE, Mr Stéphane POBEREJKO, Mr Jean-Philippe LAMAND

Secrétaire de séance : Mme Audrey PETIT

Date de convocation du conseil municipal : le 13 août 2024

Pouvoirs :

Mme Corinne DELDIQUE (procuration à Mme Françoise LEVEAUX)

Mr Jean-Philippe LAMAND (pouvoir à Mme Joëlle BLEUX)

Mr Jean-William HALAT (procuration à Mr Bernard WANTE),

Quorum :

Il est procédé à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DU PRESENT CONSEIL MUNICIPAL

- N°2024/08/19-01 Convention d'assistance et de suivi pour la gestion de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)
- N°2024/08/19-02 Tarifs de la cantine scolaire et des repas ALSH
- N°2024/08/19-03 Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique contractuel à temps non complet

DELIBERATION N°2024/08/19-01

Convention d'assistance et de suivi pour la gestion de la taxe locale (TLPE)

Mr le Maire rappelle aux élus la délibération du 20 juin 2018 instaurant la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E).

Mr le Maire propose de confier pour l'année 2025 le recensement des enseignes, pré enseignes et panneaux publicitaires et la gestion de la TLPE à la société REFPAC de Marcq en Baroeul.

Pour ce faire, une convention d'assistance et de suivi doit être signée avec cette société. Le montant annuel des honoraires est fixé à 3.900€ HT. Mr le Maire informe que cette convention sera renouvelable deux fois.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Mr le Maire à signer la convention et d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Après en avoir délibéré, Adopté à l'UNANIMITÉ

16 VOIX POUR (13+ 3 pouvoirs) / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

DELIBERATION N°2024/08/19-02

Tarifs cantine scolaire et repas ALSH

Mr le Maire rappelle les tarifs des repas de la cantine scolaire et ceux de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) :

Repas enfant maternelle et primaire : 3€

Repas adolescents / ALSH / adultes : 3,50€

Mr le Maire propose d'augmenter ces tarifs comme suit à compter du 1^{er} septembre 2024.

Repas enfant maternelle et primaire : **3,50€**

Repas adolescents / ALSH / adultes : **4€**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, adopte à la majorité la proposition de Mr le Maire.

15 VOIX POUR (12+ 3 pouvoirs) / 1 CONTRE (Mr Grégory PINATEL) / 0 ABSTENTION

DELIBERATION N°2024/08/19-03

Création d'un emploi d'adjoint technique contractuel à temps non complet

Mr le Maire rappelle aux élus que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Mr le Maire expose qu'il est nécessaire, suite à un accroissement saisonnier d'activité, de recruter un agent contractuel pour effectuer l'entretien des bâtiments. Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer à compter **du 19 septembre 2024** un emploi non permanent à temps non complet à 8/35^{ème} sur le grade d'adjoint technique, pour une durée d'un mois.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité

16 VOIX POUR (13+ 3 pouvoirs) / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

-de créer, suite à un accroissement saisonnier d'activité, un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'entretien des bâtiments à temps non complet (8/35^{ème}) et ce, à compter du 19 septembre 2024 pour une durée maximale d'un mois.

-La rémunération sera fixée par référence au grade des adjoints techniques, échelle C1 relevant de la catégorie C

-dit que les crédits sont inscrits au budget

La séance est levée à 19 heures 30

Marché n°2024-01 : Confection et livraison de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires et l'ALSH

Une seule offre reçue : LYS RESTAURATION

Marché n°2024-02 : Location et maintenance de photocopieurs multifonctions et prestations associées pour:

- Ecole maternelle Jules Ferry NB/C
- Ecole primaire Jules Ferry NB
- Ecole primaire Ringeval NB
- Service animation-jeunesse NB/C
- Médiathèque NB/C

2 offres reçues

- ESI de Seclin
- LS solutions Cambrai

Le marché a été attribué à ESI- classé N°1

Achat d'une tondeuse pour le terrain de football auprès de la société PATOUX : 7.300€ HT - 8.760€ TTC

Le secrétaire de séance
Audrey PETIT



le Maire
Bernard de NARDA



Pour mémoire : la prochaine réunion conjointe des commissions Finances et Emploi aura lieu le jeudi 05 septembre 2024 à 18h30